

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 341

présenté par

M. El Guerrab, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,  
Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, Mme Josso, M. François-Michel Lambert,  
M. Lassalle, M. Molac, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 3, après le mot :

« législatives »,

insérer les mots :

« dont l'efficacité est directement affectée par la crise sanitaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'apparaît pas pertinent de permettre au Gouvernement de repousser la date d'entrée en vigueur de toute disposition législative. L'alinéa en sa rédaction actuelle est beaucoup trop vaste et porte atteinte à la sécurité juridique. Par conséquent, il est proposé de l'encadrer plus strictement en ne permettant de reporter que les dispositions dont l'efficacité est directement remise en cause par la crise sanitaire.